

Rapport de M. Zéphirin Kalimba

**PRESENTATION DEVANT LA 4^{ème} SESSION DU FORUM
PERMANENT**

New York 16-27 mai 2005

Madame la Présidente, Honorable membres de l'Instance Permanente, distingués participants ;

Je voudrais me saisir de cette opportunité pour souhaiter à tous les membres de l'Instance Permanente plein succès pour nouveau mandat.

Mon intervention se focalise sur le récent et premier Rapport de la Commission Africaine sur les droits des peuples autochtones, étant donné son importance pour la réalisation des Objectifs Millénaires de Développement.

Les efforts de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur la question des peuples autochtones ont débuté avec l'adoption d'une Résolution portant création d'un Groupe D'Experts sur les droits des populations et communautés autochtones, composé de six membres y compris trois personnes autochtones dont moi-même.

Le Groupe d'Experts a produit un Rapport qui a été adopté par la Commission Africaine et distribué au public à sa 37^{ème} Session tenue à Banjul en Gambie en début de ce mois de mai 2005. Ce Rapport confirme l'existence des peuples autochtones en Afrique et demande aux Etats Africains de prendre des mesures de discrimination positive en faveur des peuples autochtones d'Afrique.

Madame la Présidente, ce Rapport de la Commission Africaine est un outil important pour la réalisation des objectifs millénaires de développement. Il est un instrument sur lequel le Forum Permanent pourrait s'appuyer pour avancer les droits des peuples autochtones en Afrique au cours de la seconde décennie sans peur d'être accusé d'aliénateur. Produit par des Africains eux-mêmes et adopté par l'Organe suprême continental chargé de veiller sur le respect de droits de l'homme, ce Rapport jouit d'une légitimité sans conteste.

La Commission Africaine a aussi mis sur pied un Groupe de Travail dont la mission consiste à produire des rapports sur la situation des droits des peuples autochtones, à effectuer des visites de pays, à organiser des séminaires de sensibilisation, et à effectuer des études des cas. L'Instance Permanente pourrait également s'appuyer sur les matériaux produits par ce Groupe de Travail.

En tant qu'autochtone, je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'ONG IWGLA de Danemark pour leur soutien au travail de la Commission Africaine sur les droits des peuples autochtones.

Eu égard à ce qui précède, je fais les recommandations suivantes à l'Instance Permanente :

1. Je soutiens la recommandation du Caucus Africain pour une collaboration plus étroite entre le Forum Permanent et le Groupe d'Experts sur les autochtones créé par la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples ;
2. Qu'un membre de l'Instance Permanente soit chargé du suivi de la mise en application de du Rapport de la Commission Africaine et de liaison avec la Commission Africaine ;
3. Que les agences des Nations Unies et de développement qui travaillent en Afrique s'inspirent de ce Rapport de la Commission Africaine.

Je vous remercie Madame la Présidente

Kalimba Zephirin,
Directeur de la CAURWA (Communautés des Autochtones Rwandais)
Et Membre du Groupe de Travail de la Commission Africaine